



Groupe Ressources « Santé mentale et logement- hébergement »

*Pour un accompagnement pluridisciplinaire et
coordonné*

Objectif du groupe ressources

Se concerter collectivement pour trouver les moyens d'accompagner au mieux la personne en difficulté dans l'accès et/ou le maintien dans son logement, dans son unique intérêt.

Critères d'interpellation

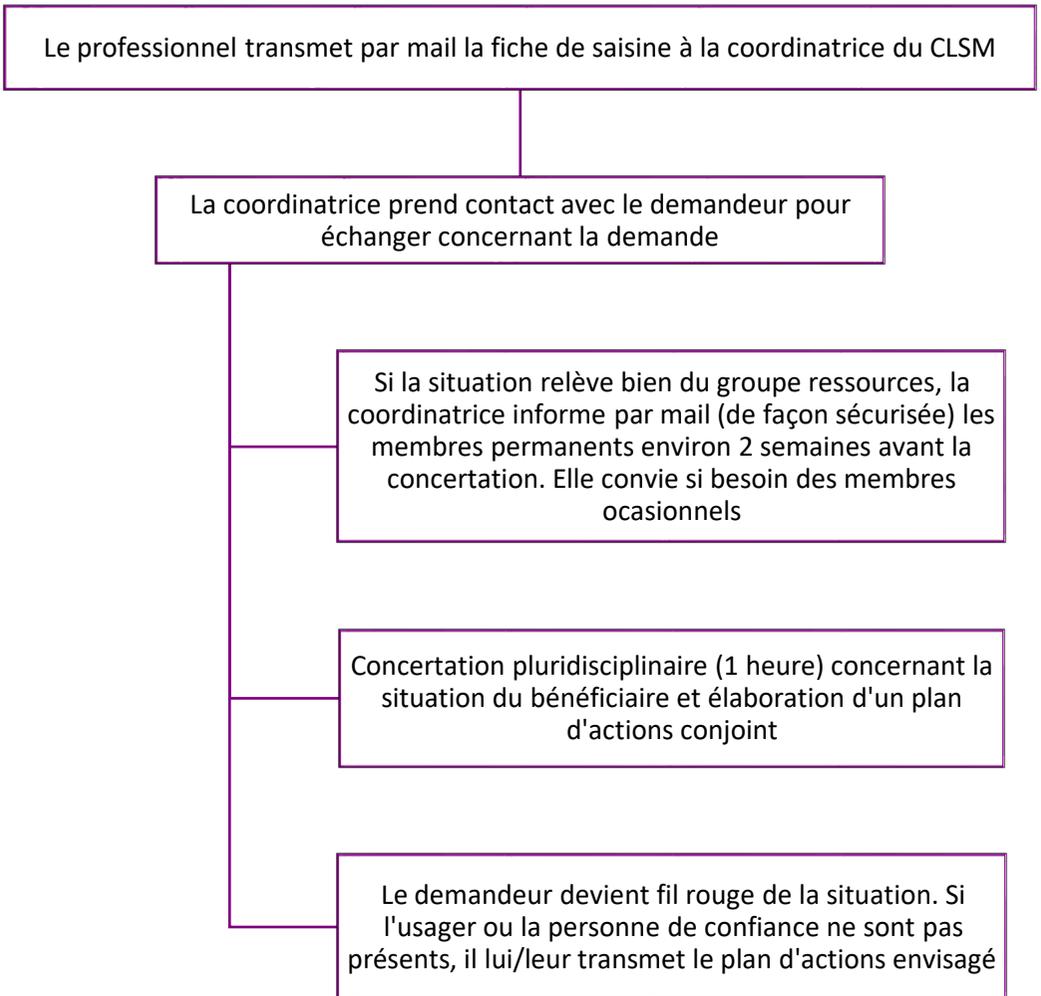
- ✓ La personne accompagnée est en souffrance psychique (diagnostiquée ou non)
- ✓ Récurrence de la mise en échec des actions proposées et mises en œuvre antérieurement (la notion de récurrence implique une mise en échec de 2 voire 3 actions déjà planifiées) → le groupe se saisit en dernier recours (et non dans l'urgence)
- ✓ Nécessité du professionnel d'un étayage pluridisciplinaire
- ✓ La personne loge ou héberge à Oyonnax ou Bellignat

Cadre éthique et déontologique

- ✓ Le bénéficiaire est informé par le professionnel qu'il va saisir la commission.
- ✓ Le professionnel recherche le consentement du bénéficiaire et lui propose de participer à la réunion en groupe ressources, ou bien qu'une personne de confiance peut le représenter. Il l'informe de ses droits.
- ✓ Le professionnel, en participant au groupe ressources, consent au partage d'informations, *seulement si celles-ci sont indispensables à l'analyse, au traitement ou au suivi de la situation, et ce dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie et d'habitat de la personne concernée*, et sans que le cadre légal encadrant le secret professionnel soit remis en cause.
- ✓ Le professionnel respecte les droits du bénéficiaire. Il respecte ses volontés et ne lui impose pas le plan d'actions (adhésion).

Fonctionnement et interpellation du groupe ressources

- ✓ Les situations sont évoquées par ordre chronologique de saisine
- ✓ Fréquence des concertations en groupe ressources : tous les 2 mois un mardi matin
- ✓ Les réunions de concertation sont animées par la coordinatrice du CLSM



Membres permanents

- CCAS – service social de la mairie d'Oyonnax
- Centre psychothérapique de l'Ain
- CHRS Le Regain
- Coordinatrice du CLSM d'Oyonnax-Bellignat
- Conseil départemental de l'Ain
- Alfa3a
- Association Ain'appui
- Dynacité
- GCSMS 01 (protection juridique des majeurs)
- Mission local jeunes
- Tremplin

Devenir des données personnelles du bénéficiaire

Les professionnels ayant accès à la fiche de saisine où figurent des informations relatives à la personne s'engagent à supprimer le mail. Les professionnels ne peuvent ni télécharger ni imprimer la fiche de saisine. Celle-ci peut être consultée grâce à un mot de passe unique.

Seules les trois premières lettres du nom et la première lettre du prénom figurent sur la fiche de saisine et sur le compte-rendu (plan d'actions), sauf si le bénéficiaire souhaite rester anonyme.

Le plan d'actions envisagé en réunion de concertation ne fera apparaître que les éléments strictement nécessaires à sa compréhension. Les professionnels s'engagent à détruire le document une fois que le plan d'actions a été mis en œuvre.

Coordonnées de la coordinatrice du CLSM d'Oyonnax-Bellignat

Marina.peuvergne@orsac-cpa01.fr